

Cote du document: EB 2021/133/R.30/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 16 b) iii) b)
Date: 1^{er} octobre 2021
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président
Proposition de prêt
République du Congo
Projet Agriculture, jeunes et entrepreneuriat

Numéro du projet: 2000001040

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa
Directrice régionale
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Valantine Achancho
Directeur de pays
téléphone: +243 843 214 444/811 024 828
courriel: v.achancho@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Exécution	12
A. Cadre organisationnel	12
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques du projet	

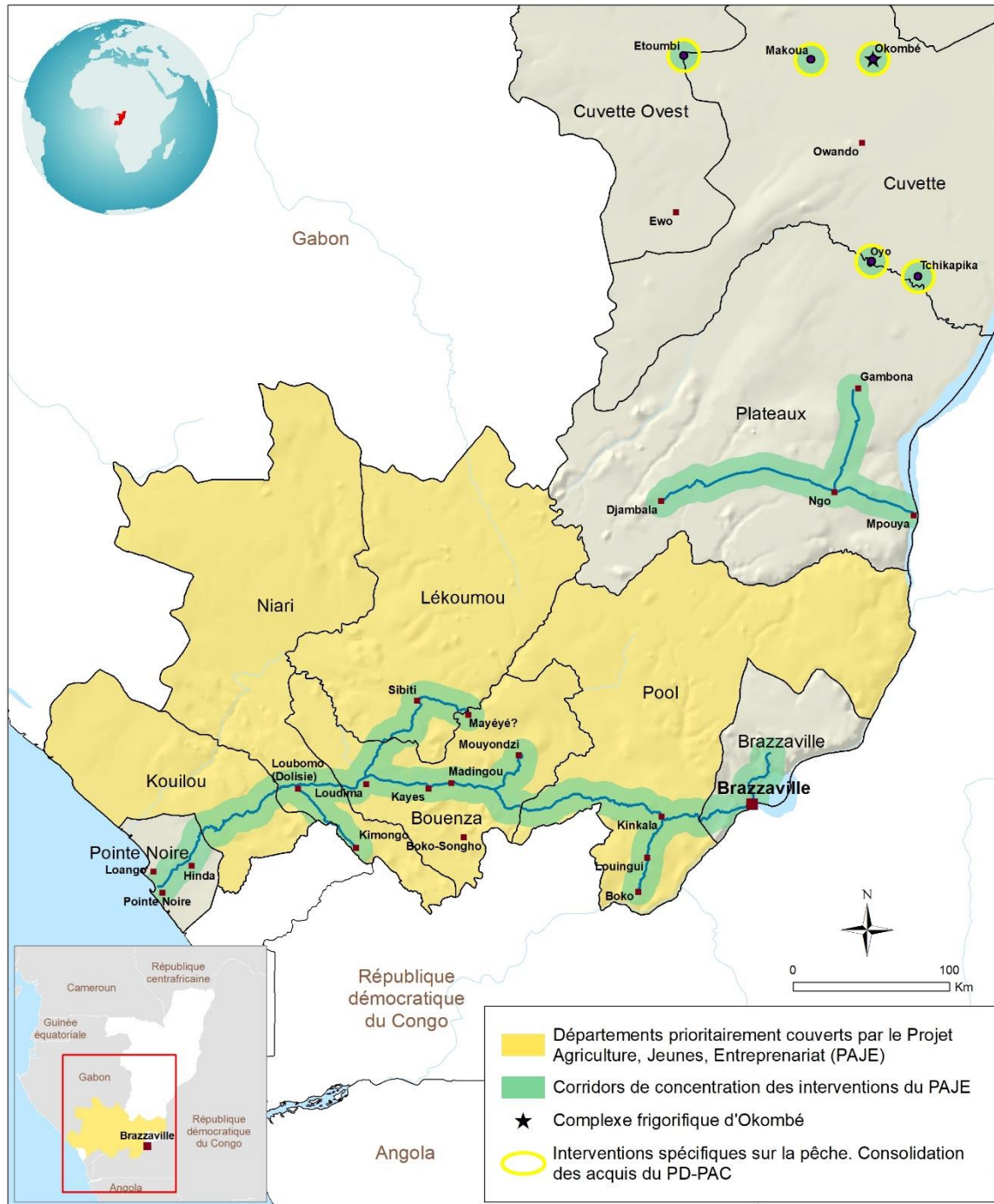
Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Nadine Gbossa
Directeur de pays:	Valantine Achancho
Responsable technique:	Jean-Philippe Audinet
Responsable des finances:	Aissata Bangoura
Spécialiste climat et environnement:	Yawo Jonky Tenou
Juriste:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

Sigles et acronymes

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MPME	microentreprises, petites et moyennes entreprises
PAJE	Projet Agriculture, jeunes et entrepreneuriat
PREFOREST	Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements de la République du Congo
UGP	unité de gestion du projet

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 15-12-2020

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Congo
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Coût total du projet:	20,3 millions d'EUR (équivalant approximativement à 24,1 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	6,6 millions d'EUR (équivalant approximativement à 7,8 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Prêt consenti à des conditions mixtes (assorti d'un délai de remboursement de 25 ans et d'un différé d'amortissement de 5 ans; commission de service ajustée trimestriellement et sous réserve d'un plancher de 0,75%; taux d'intérêt basé sur le taux libellé en DTS et ajusté chaque trimestre sous réserve d'un plancher de 0%)
Cofinanceurs:	Institutions financières partenaires (banques et institutions de microfinancement)
Montant du cofinancement:	5,4 millions d'EUR
Conditions du cofinancement:	Prêts bancaires aux taux négociés avec les bénéficiaires
Contribution de l'Emprunteur:	0,5 million d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	1,5 million d'EUR
Déficit de financement:	6,3 millions d'EUR
Montant du financement de l'action climatique apporté par le FIDA:	0
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 64.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. L'économie du Congo est très dépendante du pétrole, qui représente 78% des exportations et 74% du budget du Gouvernement¹. La valeur ajoutée du secteur agricole (incluant la foresterie et la pêche) s'élève à 7% du produit intérieur brut – contre 13% en 1990 –, loin derrière le secteur pétrolier (58%)².
2. Le Congo a traversé une grave crise économique à partir de 2014, causée par la chute des prix du pétrole et la dépendance extrême du pays à l'égard de ce secteur. Les efforts de diversification économique interviennent dans un contexte de crise de liquidités qui limite l'investissement dans les secteurs clés, dont l'agriculture.
3. Si la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a été ramenée de 51% à 41% entre 2005 et 2011, le taux d'extrême pauvreté a augmenté dès 2016, surtout en milieu rural, en raison de la baisse des cours du pétrole. De 35% en 2016, il est passé à 40% en 2017³. Le pays est donc loin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 1. La pauvreté touche davantage les zones rurales, où sept personnes sur dix sont pauvres.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

4. **Genre.** Le Congo se classe au 138^e rang sur 189 pays⁴ en 2018 s'agissant des inégalités de genre. Les femmes souffrent de discrimination, en particulier dans les zones rurales où elles rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation et à un emploi rémunéré. Les populations autochtones font face à un niveau de discrimination élevé et ont un accès limité aux services publics⁵.
5. **Jeunes.** Les jeunes (15-29 ans) font partie des groupes les plus touchés par le chômage (taux de chômage de 30,5% et taux de chômage de longue durée de 31%)⁶. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés, sans emploi ni formation, était de 22,5% en 2017⁷.
6. **Nutrition.** La sous-alimentation et la malnutrition sont les principaux problèmes de santé dont souffrent les couches les plus vulnérables de la population (enfants, femmes enceintes, ménages à bas revenus). Les causes principales de la malnutrition sont la pauvreté, l'accès limité aux soins, le manque d'hygiène et d'eau potable, les pratiques inadéquates d'alimentation des enfants et des nourrissons, la faible diversification des régimes alimentaires et les niveaux élevés de maladies infectieuses. L'insécurité alimentaire, qui touche 14,2% des ménages, est encore plus importante en milieu rural.

¹ Banque mondiale, « Situation économique de la République du Congo », 2018.

² Banque mondiale, « Congo, Country at a glance », 2019.

³ Banque africaine de développement, « République du Congo: Document de stratégie pays 2018-2022 », novembre 2018.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport annuel 2018.

⁵ Leurs activités économiques et de production sont liées à l'exploitation des ressources forestières, et seule une minorité de personnes autochtones pratique une agriculture de subsistance.

⁶ Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi, « Enquête sur la transition vers la vie active », avec l'appui de l'Institut national de la statistique et du Bureau international du Travail, 2015.

⁷ Banque africaine de développement, 2018.

7. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), le Projet Agriculture, jeunes et entrepreneuriat (PAJE) a été validé comme:
- tenant compte des jeunes.
8. Le PAJE ciblera 60% de jeunes âgés de 18 à 35 ans et 50% de femmes.
9. **Climat et environnement.** L'adaptation aux changements climatiques est une priorité nationale énoncée dans la contribution prévue déterminée au niveau national (2015). Le projet renforcera les filières locales tout en appuyant des pratiques d'agriculture durable comme l'agriculture de conservation, la mise en place de systèmes agroforestiers et la gestion durable des ressources naturelles en vue d'atténuer les effets des changements climatiques.
- Justification de l'intervention du FIDA**
10. Le FIDA appuiera le Gouvernement congolais dans son engagement en faveur d'une croissance inclusive et durable en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes des zones rurales. L'intervention du FIDA s'inscrit dans le droit fil du Plan national de développement pour 2018-2022, qui s'articule autour de trois axes: i) renforcement de la gouvernance; ii) développement du capital humain; iii) diversification de l'économie. Le FIDA apportera son expérience dans les domaines suivants: appui à l'agriculture paysanne, promotion des filières agricoles de base, appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et accompagnement des systèmes de financement décentralisés ciblant les populations rurales pauvres.

B. Enseignements tirés

11. Les projets antérieurs financés par le FIDA (Projets de développement rural n^{os} 1, 2 et 3 et Programme d'appui au développement des filières agricoles) ont eu des effets positifs sur la productivité agricole⁸ et la sécurité alimentaire. Cependant, la commercialisation a été négligée et il n'y a pas eu d'effets similaires sur les revenus des exploitants agricoles. Trois enseignements ont été tirés. En premier lieu, l'absence totale d'investissements dans la transformation et la commercialisation a réduit considérablement la valorisation des effets de l'augmentation de la production⁹. Les investissements du PAJE seront donc réalisés plus en aval des filières agricoles et dans un nombre réduit de filières porteuses de façon à en couvrir les différentes étapes. En deuxième lieu, les faibles capacités techniques et de gestion des équipes des projets antérieurs n'ont pas permis le pilotage optimal voulu pour atteindre les objectifs. Les membres de l'équipe du PAJE seront donc recrutés selon des critères de compétence stricts et de manière compétitive, et leurs capacités seront renforcées grâce à des formations et à une assistance technique ad hoc. En dernier lieu, le PAJE s'appuiera sur les enseignements tirés du mécanisme de financement à coûts partagés déjà mis à l'essai en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria et au Togo pour répondre aux besoins d'investissement des petits exploitants agricoles, tout en assurant la rentabilité de l'emprunteur ou de l'entité émettrice et la durabilité du prêteur ou de l'investisseur.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

12. L'**objectif du projet** est de contribuer à améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales et périurbaines pauvres dans les zones cibles. L'**objectif de développement** est de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle

⁸ Les hausses de rendement étaient de 217%, 200%, 67%, 37,5% et 25% pour l'igname, le soja, le manioc, la banane et le maïs, respectivement.

⁹ Rapport d'achèvement du Programme d'appui au développement des filières agricoles.

des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans les filières agroalimentaires.

13. **Zone d'intervention.** Le projet sera mené dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Les interventions se concentreront le long des corridors reliant les bassins de production sélectionnés aux grands centres de commercialisation et de consommation de Brazzaville et de Pointe-Noire, ainsi que dans le corridor commercial de Mpouya-Ngo-Gamboma.
14. **Groupes cibles.** Le projet ciblera directement 25 424 ménages, soit 127 200 personnes au total. Les bénéficiaires du projet seront: i) les petits producteurs agricoles et les groupes de producteurs des zones ciblées; ii) les jeunes femmes et hommes porteurs d'initiatives économiques susceptibles de recevoir le soutien des banques, mais manquant de moyens pour démarrer leur activité; iii) les microentreprises, petites et moyennes entreprises (MPME) de jeunes et de femmes opérant dans les filières agroalimentaires; iv) les personnes handicapées et les populations autochtones. Les groupes cibles seront constitués à 60% de jeunes, à 50% de femmes, à 2% de personnes handicapées et à 2% de personnes autochtones dans la Lékoumou¹⁰.

B. Composantes, résultats et activités

Composante 1: Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et la collaboration entre acteurs

15. La sous-composante 1.1, « Appui aux MPME des filières agroalimentaires », financera des prestataires de services pour appuyer les MPME selon deux modalités: i) la prestation de services de développement des affaires et de conseils techniques pour établir des plans d'affaires exhaustifs et durables; ii) la stimulation de la collaboration entre les acteurs des différentes filières par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant les acteurs du secteur privé (foires commerciales et visites professionnelles).
16. La sous-composante 1.2, « Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs », accompagnera l'établissement de partenariats commerciaux durables (contrats d'achat et mécanismes d'approvisionnement stables) entre les acteurs des filières.
17. La sous-composante 1.3, « Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché », financera la remise en état des infrastructures et des équipements de stockage pour réduire les pertes post-récolte, la fourniture d'une expertise technique pour améliorer les procédés et les moyens de conservation des produits agricoles, la formation des bénéficiaires et le renforcement des capacités de gestion sur les marchés.

Composante 2: Aménager un environnement propice au secteur agroalimentaire

18. La sous-composante 2.1, « Stimulation et appui à la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire », visera à structurer et à organiser les filières clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poissons), et à réunir les conditions nécessaires à un dialogue public-privé. L'équipe du PAJE facilitera la création d'organes de représentation, encouragera la concertation et élaborera un plan directeur pour le développement des services financiers.
19. La sous-composante 2.2, « Amélioration de l'accès des groupes cibles aux financements grâce à un mécanisme de financement tripartite adapté », contribuera au financement d'environ 957 MPME d'organisations de producteurs, de

¹⁰ Dans la Lékoumou, où la forêt occupe plus de 80% du territoire, on trouve 11 456 des 15 210 personnes autochtones comptabilisées dans la zone du projet.

collecteurs, de transformateurs de produits agricoles et de jeunes agripreneurs ruraux.

20. La sous-composante 2.3, « Renforcement des capacités des institutions financières partenaires », permettra de fournir un appui aux institutions financières partenaires, l'objectif étant de lancer des produits financiers novateurs, d'élaborer un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural, de former des institutions financières partenaires au secteur agroalimentaire et au crédit aux entreprises agricoles et d'organiser des ateliers de partage de connaissances sur la finance rurale.

Composante 3: Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs

21. Cette composante concernera le pilotage et la gestion administrative et fiduciaire du projet.
22. La sous-composante 3.1, « Coordination et gestion du projet », visera à assurer la gestion des ressources humaines et financières du projet et à établir les partenariats requis pour une exécution efficace et axée sur les résultats.
23. La sous-composante 3.2, « Suivi-évaluation et gestion des savoirs », encadrera l'exécution des mécanismes de suivi-évaluation et la mise en place de la stratégie du projet en faveur de l'égalité femmes-hommes tout en assurant la capitalisation et la gestion des connaissances produites.

C. Théorie du changement

24. Les causes sous-jacentes des problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de l'investissement limité des femmes et des jeunes dans les filières agropastorales au Congo sont les suivantes: i) infrastructures rurales limitées et coûts de transport élevés entraînant des coûts de transaction prohibitifs; ii) faible organisation et structuration des filières en raison du manque de collaboration entre les acteurs d'une même filière et de la faiblesse des services d'appui; iii) importantes pertes post-récolte dues à des conditions de stockage et de transport inadéquats; iv) accès limité des MPME agricoles aux financements, les banques manquant de compétences spécifiques pour se risquer au financement des initiatives agricoles; v) importante population jeune sans emploi du fait de mesures d'accompagnement insuffisantes et inadaptées à leurs besoins; vi) prévalence de la malnutrition chronique en raison d'habitudes alimentaires inappropriées.
25. Il en résulte: i) un secteur agropastoral peu attractif pour les jeunes; ii) une faible productivité des ménages, avec une récurrence de la malnutrition et une moindre résilience des groupes vulnérables; iii) un secteur agropastoral peu orienté vers le marché.
26. Le PAJE sera par conséquent structuré autour de trois axes complémentaires: i) amélioration des liens commerciaux entre les différents acteurs des filières pour créer des perspectives commerciales rentables, mieux partager la valeur ajoutée générée dans les filières agricoles et accroître durablement la production agricole locale; ii) amélioration de la productivité par la stimulation de la commercialisation et le renforcement des capacités des institutions de microfinancement; iii) facilitation de l'accès des jeunes aux capitaux, assortie d'un accompagnement de leurs start-ups dans le secteur agricole.

D. Alignement, appropriation et partenariats

27. **Cohérence avec les objectifs de développement durable.** Le projet contribuera directement à atteindre l'objectif de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté), l'objectif de développement durable n° 8 (Travail décent et

croissance économique) et l'objectif de développement durable n° 9 (Industrie, innovation et infrastructure)¹¹.

28. **Appropriation nationale.** Le PAJE est conforme au Plan national de développement pour 2018-2022, notamment à ses trois piliers clés: i) ressources humaines et accent mis sur le développement, le déploiement effectif et la préservation du capital humain; ii) transformation économique par l'intermédiaire des secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, qui bénéficieront des investissements du secteur privé; iii) éléments transversaux, notamment le renforcement de la gouvernance et l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services sociaux.
29. **Cohérence avec les politiques et priorités du FIDA.** Le projet est en phase avec: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, destiné à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural; ii) les axes stratégiques de FIDA11; iii) le programme d'options stratégiques pour le pays couvrant la période 2020-2025 et les politiques du FIDA relatives aux jeunes, au genre, au climat et à l'environnement, au secteur privé, à la finance rurale, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
30. **Harmonisation et partenariats.** Le FIDA restera un membre actif du Groupe de résultats du secteur agricole établi dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, coprésidé par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'équipe de projet collaborera avec les autres ministères concernés, notamment le Ministère du plan, le Ministère des petites et moyennes entreprises et le secteur informel, le Ministère du commerce, le Ministère de la promotion de la femme et le Ministère de la santé. Les chambres de commerce et d'industrie seront des partenaires d'exécution.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

31. Le coût total du PAJE (sur six ans) s'élève à 20,3 millions d'EUR, compte tenu des provisions pour imprévus physiques et hausses de prix. Les coûts de base sont de 18,4 millions d'EUR (90,56% du coût total). Les provisions sont de 0,04 million d'EUR pour les imprévus physiques et de 1,9 million d'EUR pour les imprévus financiers (9,44% du coût total). Les coûts d'investissements et les coûts récurrents sont estimés respectivement à 18,6 millions d'EUR et à 1,8 million d'EUR, soit 91,2% et 8,8% du coût total du projet.
32. Les coûts par composante se déclinent comme suit: i) composante 1: 5 millions d'EUR (24,4%); ii) composante 2: 12,3 millions d'EUR (60,7%); iii) composante 3: 3,0 millions d'EUR (14,9%).
33. Le déficit de financement de 6,3 millions d'EUR pourra être couvert au titre des prochains cycles de reconstitution des ressources du FIDA, notamment FIDA12, ou par un éventuel cofinancement à déterminer. Les activités climatiques sont prises en charge par le cofinancement du Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements de la République du Congo (PREFOREST). Par conséquent, le financement du FIDA ne porte pas sur l'action climatique.

¹¹ Le PAJE contribuera, dans une moindre mesure, à atteindre l'objectif de développement durable n° 2 (Faim zéro), l'objectif de développement durable n° 5 (Égalité des sexes) et l'objectif de développement durable n° 13 (Lutte contre les changements climatiques).

Tableau 1

Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Composante et sous-composante</i>	<i>Prêt du FIDA</i>		<i>Autres cofinanceurs (secteur privé financier)</i>		<i>Déficit de financement</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Emprunteur/fonds de contrepartie</i>			<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Contributions monétaires</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>
Composante 1. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et la collaboration entre acteurs													
1.1. Appui aux MPME des filières agroalimentaires	2 111,99	64,4			1 117,32	34,1				50,53		1,5	3 279,85
1.2. Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs	179,94	19,5			691,58	75,1				48,94		5,3	920,47
1.3. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché	289,61	37,7			367,82	47,9	12,26		1,6	98,66		12,8	768,35
Sous-total	2 581,54	52,0			2 176,73	43,8	12,26		0,2	198,13		1,5	4 968,67
Composante 2. Aménager un environnement propice au secteur agroalimentaire													
2.1. Stimulation et appui à la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire	628,68	56,3			487,08	43,7				-		-	1 115,76
2.2. Amélioration de l'accès des groupes cibles aux financements grâce à un mécanisme de financement tripartite adapté	1 364,89	12,5	5 437,73	50,0	2 621,15	24,1	1 461,51		13,4	-		-	10 885,28
2.3. Renforcement des capacités des institutions financières partenaires	190,72	56,9	-	-	144,59	43,1				-		-	335,31
Sous-total	2 184,29	17,7	5 437,73	44,1	3 252,83	26,4	1 461,51		11,8	-		-	12 336,35
Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs													
3.1. Coordination et gestion du projet	1 341,41	52,8			883,99	34,8				217,58	99,47	12,5	2 542,45
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	479,66	98,0			8,98	1,8				1,03		0,2	489,67
Sous-total	1 821,07	60,1			892,97	29,5				218,61	99,47	10,5	3 032,12
Total	6 586,9	32,4	5 437,73	26,7	6 322,53	31,1	1 473,77		7,2	416,74	99,47	2,5	20 337,14

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Autres cofinanceurs (secteur privé financier)		Déficit de financement		Bénéficiaires			Emprunteur/ fonds de contrepartie			Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	
1. Travaux	175,38	40,4			180,67	41,6	-			78,16		18,0	434,21
2. Équipements et matériel	134,30	26,8			28,10	5,6	-			338,58		67,6	500,98
3. Véhicules	58,93	16,6			196,86	55,4	-				99,47	28,0	355,27
4. Assistance technique	3 490,25	63,1			2 031,26	36,7	12,26		0,2	0,00		-	5 533,77
5. Formation	448,76	54,5			374,91	45,5	-		-	0,00		-	823,67
6. Contribution au crédit/ subvention	1 385,38	12,7	5 437,73	49,9	2 617,76	24,0	1 461,51		13,4				10 902,37
7. Salaires, traitements et indemnités	657,01	50,4			645,80	49,6							1 302,81
8. Coûts de fonctionnement	236,89	48,9			247,17	51,1							484,06
Total	6 586,90	32,4	5 437,73	26,7	6 322,53	31,1	1 473,77		7,2	416,74		99,47	20 337,14

7

Tableau 3

Coût du projet par composante et sous-composante et par année

(en milliers d'EUR)

Composante et sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Composante 1. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et la collaboration entre acteurs													
1.1. Appui aux MPME des filières agroalimentaires	325,34	9,9	603,36	18,4	933,05	28,4	751,77	22,9	459,55	14,01	206,78	6,3	3 279,85
1.2. Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs	87,64	9,5	158,10	17,2	162,22	17,6	166,45	18,1	170,80	18,56	175,26	19,0	920,47
1.3. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché	-	0,0	171,03	22,3	172,62	22,5	186,21	24,2	200,42	26,08	38,08	5,0	768,35
Sous-total	412,98	8,3	932,49	18,8	1 267,88	25,5	1 104,43	22,2	830,77	16,72	420,12	8,5	4 968,67
Composante 2. Aménager un environnement propice au secteur agroalimentaire													
2.1. Stimulation et appui à la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire	509,49	45,7	135,25	12,1	138,93	12,5	122,67	11,0	120,72	10,82	88,70	7,9	1 115,76
2.2. Amélioration de l'accès des groupes cibles aux financements grâce à un mécanisme de financement tripartite adapté	3,17	0,0	2 134,53	19,6	3 751,85	34,5	3 855,27	35,4	1 140,45	10,48	-	-	10 885,28
2.3. Renforcement des capacités des institutions financières partenaires	57,65	17,2	133,07	39,7	74,86	22,3	16,03	4,8	-	-	53,70	16,0	335,31
Sous-total	570,31	4,6	2 402,85	19,5	3 965,65	32,1	3 993,98	32,4	1 261,18	10,22	142,40	1,2	12 336,35
Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs													
3.1. Coordination et gestion du projet	890,78	35,0	331,44	13,0	341,22	13,4	335,73	13,2	323,50	12,72	319,79	12,6	2 542,45
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	151,74	31,0	27,01	5,5	25,23	5,2	121,05	24,7	20,42	4,17	144,22	29,5	489,67
Sous-total	1 042,52	34,4	358,44	11,8	366,45	12,1	456,78	15,1	343,92	11,34	464,01	15,3	3 032,12
Total	2 025,81	10,0	3 693,78	18,2	5 599,98	27,5	5 555,18	27,3	2 435,87	11,98	1 026,53	5,0	20 337,14

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

34. Le PAJE sera financé par: i) un prêt du FIDA de 6,6 millions d'EUR; ii) un financement du secteur privé financier de 5,5 millions d'EUR; iii) une contribution des bénéficiaires d'environ 1,5 million d'EUR; iv) une contribution du Gouvernement congolais de 0,5 million d'EUR, par l'intermédiaire d'exonérations de taxes et de la mise à disposition de quatre véhicules issus du Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC). Le déficit de financement s'élève à 6,3 millions d'EUR. Le pays étant en situation de surendettement, les conditions de prêt proposées par le FIDA sont mixtes.

Décaissement

35. Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en francs CFA (XAF) géré par l'unité de gestion du projet (UGP). Des comptes opérationnels en monnaie locale seront ouverts au niveau de l'UGP et de l'antenne. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds dirigés vers les institutions financières partenaires seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances et préalablement approuvés par le FIDA.
36. Le décaissement des ressources financières sera effectué conformément au Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement et lorsque les conditions du premier décaissement auront été remplies.

Résumé des avantages et analyse économique

37. L'analyse financière démontre la rentabilité de toutes les activités. La valeur actuelle nette est de 29,074 milliards de XAF, soit 44,3 millions d'EUR. Le taux de rentabilité économique interne est de 29,5%. Ce résultat est satisfaisant et n'inclut pas les avantages tirés de la mise à niveau des marchés, de la valorisation des produits transformés, du développement des agro-industries et des activités des bénéficiaires non financées par le PAJE.
38. L'analyse de sensibilité indique que le projet demeure rentable dans le cas d'une hausse des coûts (de 10%, 20% et 30%), d'une baisse des avantages (de 10%, 20% et 30%), d'un retard d'un à trois ans dans l'exécution des activités et d'une réduction ou d'une augmentation du taux d'adoption. Un retard de trois ans dans l'exécution des activités par rapport au scénario de référence ramènerait le taux de rentabilité économique interne à 18,5%, un chiffre qui reste supérieur au taux d'actualisation. La rentabilité du projet résiste également à une réduction des avantages et à une augmentation des coûts de 30%, qui abaisseraient le taux de rentabilité économique interne à 19,7%.

Stratégie de sortie et durabilité

39. Le projet garantira la durabilité de ses investissements grâce aux éléments suivants: i) le renforcement des capacités des jeunes pour qu'ils soient en mesure d'élaborer des projets d'investissement pouvant être financés; ii) la facilitation des partenariats entre agro-industriels, petits producteurs, transformateurs et promoteurs agricoles, et acteurs du secteur financier; iii) le financement des activités des promoteurs agricoles par un mécanisme à coûts partagés (fonds propres, subventions du projet, crédit commercial).

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

40. Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 4
Risques et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	Mesures d'atténuation	Risque inhérent	Risque résiduel
Contexte national i) Ralentissement des activités en raison de la nomination de nouveaux cadres par le Gouvernement élu en mars 2021 ii) Niveau de corruption élevé	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue, information et suivi continu par le FIDA de l'évolution du contexte pour trouver des solutions concertées aux blocages Formation et appropriation par l'équipe du projet des politiques anticorruption du FIDA 	Substantiel	Moyen
Stratégies et politiques sectorielles Absence d'une politique efficace de promotion du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue public-privé et appui au changement de réglementation et de politique pour appuyer le secteur privé (MPME) 	Substantiel	Moyen
Contexte environnemental et climatique i) Usage accru de produits phytosanitaires avec intensification de la production et pratiques nuisibles à l'environnement ii) Variabilité climatique	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles et utilisation rationnelle des produits phytosanitaires Promotion des systèmes de production climato-compatibles 	Moyen	Faible
Portée du projet Grande fragilité du pays, taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante et insécurité alimentaire et nutritionnelle compromettant l'adoption d'une approche novatrice et commerciale pour développer des segments des filières autres que la production et promouvoir la diversification des produits agricoles commercialisés	<ul style="list-style-type: none"> Développement de partenariats commerciaux entre les opérateurs des filières pour créer de nouvelles dynamiques et mobiliser l'investissement privé Valorisation de la production agricole par la transformation, la commercialisation et la gestion post-récolte 	Moyen	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité i) Capacités institutionnelles et techniques des petits producteurs et de leurs organisations limitées ii) Capacités des prestataires de services publics et privés faibles et coordination et communication insuffisantes dans les principaux ministères	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations, facilitation de la concertation entre acteurs et accompagnement à la gestion des partenariats commerciaux Normes rigoureuses pour le recrutement des prestataires de services et synergies avec les investissements des autres bailleurs Groupe de travail du Ministère de l'agriculture pour le suivi mensuel de l'exécution du projet 	Substantiel	Moyen
Gestion financière i) Faibles capacités des ressources humaines disponibles ii) Système de contrôle interne défaillant	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement du personnel sur une base compétitive par un cabinet international, et évaluations de la performance conditionnant le renouvellement des contrats de travail Assistance technique à l'exécution Logiciel comptable paramétré selon les conditions de décaissement Contrats d'objectifs avec des systèmes de comptabilité et de gestion financière pour assurer la traçabilité des fonds reçus 	Élevé	Substantiel
Passation des marchés i) Faibles compétences dans l'administration et la gestion des procédures de passation de marchés ii) Procédures de passation de marchés et structures des marchés inefficaces ou anticoncurrentielles entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une exécution sous-optimale	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation d'une assistance technique Conformité du manuel de passation des marchés du projet aux directives du FIDA 	Substantiel	Moyen
Impact environnemental, social et climatique Pratiques culturelles non durables (feux de brousse, agriculture sur brûlis) et utilisation incontrôlée des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des cultures dans les écosystèmes sensibles et promotion de pratiques culturelles durables 	Moyen	Faible

Catégorie de risque	Mesures d'atténuation	Risque inhérent	Risque résiduel
Parties prenantes Monopolisation des avantages du projet par certaines catégories de bénéficiaires, et possible exclusion de certains groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Sélection rigoureuse des « champions » du secteur privé pour garantir le ciblage effectif des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables Mécanisme de doléances et de réparation conforme aux procédures du FIDA 	Substantiel	Moyen
Risque global		Substantiel	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

41. Le PAJE ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif sur le plan environnemental et social et relève donc de la **catégorie B**.
42. Le PAJE contribuera au renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et des populations face aux changements climatiques, à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, à la diversification des revenus, à la sensibilisation à l'exploitation des enfants et à la mise en place de mesures barrières liées à la pandémie de COVID-19.
43. Les risques environnementaux seront atténués grâce aux mesures suivantes: i) gestion durable des ressources naturelles¹²; ii) utilisation optimale des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; iii) respect des normes environnementales pour le développement des filières ciblées.

C. Classement au regard des risques climatiques

44. La modélisation des impacts des changements climatiques révèle l'absence de risque accru de sécheresse. En collaboration avec l'équipe du Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements de la République du Congo (PREFOREST)¹³, l'équipe du PAJE cherchera à accroître la résilience climatique et environnementale par: la promotion de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation, la gestion de l'eau, la gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, la gestion durable des ressources naturelles, l'utilisation de variétés à cycle court et climato-résilientes, l'accès à l'information climatique et la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.
45. Les interventions directes du PAJE seront menées de façon à limiter au minimum les émissions de gaz à effet de serre par la promotion de meilleures techniques de stockage et de conditionnement des produits de l'agriculture et de la pêche. Les risques climatiques seront pris en compte dans l'exécution des sous-projets du PAJE. Par conséquent, **le projet est considéré comme présentant un risque climatique modéré**.

D. Soutenabilité de la dette

46. La République du Congo est classée « en situation de surendettement ». Malgré le récent accord de restructuration avec la Chine, la dette publique extérieure reste insoutenable. Les autorités se sont engagées à ne pas contracter de nouveaux emprunts non concessionnels tant que la soutenabilité des finances publiques n'aura pas été rétablie sans équivoque. Les autorités s'engagent également à rembourser les arriérés bilatéraux extérieurs officiels et à restructurer la dette commerciale, en particulier la dette associée au pétrole.

¹² Gestion durable des forêts communautaires, lutte antiérosive, agroforesterie, lutte contre les feux de brousse et les inondations.

¹³ Financé par le Fonds vert pour le climat et exécuté par la FAO.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

47. Le PAJE sera exécuté sous la tutelle technique du MAEP. Une UGP sera établie à Brazzaville et une antenne sera mise en place à Dolisie. L'UGP collaborera avec les conseillers nommés par le MAEP pour assurer le suivi rapproché de l'exécution du projet, en accord avec les directions départementales des six départements concernés. Elle maintiendra un dialogue actif avec les équipes menant d'autres initiatives agricoles financées par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

48. **Gestion financière.** Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Congo et au FIDA, qui seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du projet.
49. **Passation des marchés.** Les travaux, les fournitures et les services de consultants requis seront livrés conformément au Code de passation des marchés en vigueur en République du Congo, sous réserve de sa compatibilité avec les directives du FIDA. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les dispositions relatives aux appels d'offres s'appliqueront.
50. **Gouvernance.** Dans le cadre du PAJE, les principes de bonne gouvernance et de transparence seront appliqués au moyen de: i) l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par les MPME et les jeunes ruraux dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'affaires; ii) un dispositif de suivi du respect par les MPME de leurs statuts et de leur règlement intérieur; iii) le strict respect des procédures de gestion financière et de passation des marchés grâce à un suivi régulier mené par le FIDA et à l'assistance technique.

Participation et retours d'information des groupes cibles du projet et traitement des plaintes

51. La participation et les retours d'information des groupes cibles seront intégrés dans toutes les activités du projet faisant intervenir les associations consultées pendant la phase de préparation du PAJE. La plateforme de jeunes agripreneurs animée par la FAO à Brazzaville sera un partenaire important pour promouvoir la participation des groupes cibles du projet.

Processus de traitement des plaintes

52. Conformément aux procédures du FIDA, le PAJE assurera la mise en place d'un mécanisme de réception, de règlement et de réponse aux plaintes permettant aux personnes concernées d'obtenir une réponse équitable en temps opportun.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

53. **Planification.** Le cadre logique et le Cadre de gestion des résultats constitueront les outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et menées sur la base d'un plan de travail et budget annuel conforme aux normes du FIDA.
54. **Suivi-évaluation.** Un système de suivi-évaluation sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement congolais. Il sera développé en tenant compte des jeunes et des questions de genre et permettra de repérer, de suivre et d'évaluer les groupes cibles, ventilés par catégorie¹⁴.

¹⁴ Femmes, jeunes, hommes, personnes handicapées et peuples autochtones.

55. **Gestion des savoirs et communication.** Lors du démarrage du PAJE, une stratégie de communication et de gestion des savoirs assortie d'un plan d'action pour le suivi-évaluation sera établie.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

56. Dans le cadre du PAJE, plusieurs innovations sont envisagées: i) appui aux parties prenantes en aval des filières agricoles; ii) promotion de partenariats inclusifs et durables entre petits producteurs et acheteurs agro-industriels, une pratique couronnée de succès dans beaucoup de pays africains; iii) mobilisation du secteur financier et renforcement des capacités techniques des institutions financières afin qu'elles puissent fournir des produits financiers adaptés au financement de l'agriculture.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

57. L'équipe du PAJE tirera parti de l'expérience du PD-PAC et utilisera les fonds de démarrage pour exécuter certaines activités en vue du premier décaissement.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

58. **La supervision** du projet sera réalisée directement par le FIDA, au moins une fois par an, conjointement avec le MAEP. Des missions d'appui pourront être effectuées par le Fonds au besoin.
59. **Un examen à mi-parcours** sera effectué conjointement par le FIDA et le Gouvernement congolais à la fin de la troisième année et permettra d'évaluer la pertinence du projet et de son approche d'exécution, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées.
60. **Une mission à l'achèvement assortie d'un atelier de clôture** sera organisée au premier semestre de la sixième année. Elle sera appuyée par une évaluation finale interne des effets du projet, constituée d'enquêtes, d'études spécifiques et d'une analyse des données.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

61. Un accord de financement entre la République du Congo et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
62. La République du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
63. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

64. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Congo un prêt à des conditions mixtes d'un montant de six millions six cent mille euros (6 600 000 EUR), équivalant à environ sept millions huit cent mille dollars des États-Unis (7 800 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE)

(Négociations conclues le 16 août 2021)

Prêt No: _____

Nom du Projet: Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) (« le Projet »)

La République du Congo (« L’Emprunteur »)

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord (« l’Accord »);

ATTENDU QUE le Projet contribuera à la mise en œuvre des activités du « Projet de réduction des émissions de CO₂ issues des forêts dans cinq départements de la République du Congo (PREFOREST) » qui bénéficie d’un don du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») géré par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (la « FAO »);

L’Emprunteur s’est engagé à fournir un soutien supplémentaire qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. L’Accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins de l’Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans l’Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de six millions six cent mille euros (6 600 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions mixtes. Les prêts accordés à des conditions mixtes ont une période d’échéance de vingt-cinq (25) ans et une période de grâce de cinq

(5) ans. La commission de service est ajustée trimestriellement et sous réserve d'un plancher de 0.75% et le taux d'intérêt est basé sur le taux libellé en droits de tirage spéciaux (DTS); il est ajusté chaque trimestre sous réserve d'un plancher de 0%.

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1 janvier et se clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, le paiement des intérêts et de la commission de service du prêt sont exigibles le 1 février et le 1 août.
6. Il y aura un compte désigné libellé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA), pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à Brazzaville au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement de son choix.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520 000 EUR) sous forme d'exonérations, de loyers pour le siège de l'UGP et l'antenne de terrain à Dolisie.
8. La contribution des bénéficiaires sera apportée sous forme de main d'œuvre et d'apport en numéraire dans le cadre du mécanisme de financement des plans d'affaires.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) de l'Emprunteur.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La Date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la Date de clôture du financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et co-supervisera le Projet avec l'Emprunteur.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

- b) Un ou/ des personnel(s) clé(s) du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés par l'Emprunteur, représenté par l'UGP du Projet et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les Parties à ou/aux accord(s).

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables au premier décaissement:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.
- b) Le personnel clé du Projet, (le coordonnateur du Projet, le responsable administratif et financier, le responsable en suivi-évaluation, le responsable en passation des marchés de l'UGP et les responsables des composantes), a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA conformément aux dispositions de l'Accord.
- c) Le compte désigné et les comptes d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.
- g) Le comité de pilotage du Projet a officiellement été créé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et sa composition est conforme aux orientations du document de conception du Projet.

3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur :

Rigobert Roger ANDELY
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO & avenue Cardinal Emile BIAYENDA, BP 2083,
Brazzaville, République du Congo

Pour le Fonds :

Gilbert F. HOUNGBO
Président, Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à : PD PAC

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CONGO

Rigobert Roger ANDELY
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* La population cible a été estimée à environ 25 424 ménages, ventilés comme suit : (i) 9 124 ménages bénéficieront de l'accès à crédit ; (ii) 16 300 ménages bénéficieront de la formation, la capacitation, des partenariats commerciaux, etc.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou, du Plateau et une partie de la Cuvette et de la Cuvette Ouest.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du Projet.
4. *Objectifs.* L'objectif de développement du Projet est de « *Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires* ».
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1. : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs. À travers cette composante, le projet se montrera sensible à la promotion de nouveaux aliments, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des options alimentaires, qui contribuent toutes à l'amélioration globale de l'état nutritionnel de la population. Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. : Soutien des MPMEs le long des chaînes de valeur agro-alimentaires. Le Projet financera des prestataires de services pour assister les MPMEs suivant deux modalités différentes et complémentaires : (i) fourniture de services de développement des affaires et de conseils techniques – qui aideront les entrepreneurs à développer des plans d'affaires compréhensifs et durables ; et (ii) stimulation de la collaboration entre les acteurs des différentes chaînes de valeur par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant différents acteurs du secteur privé - comme les foires commerciales et les visites professionnelles.

Sous-composante 1.2. : Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs. Cette sous-composante 1.2. a pour objectif l'établissement de partenariats commerciaux durables, grâce à la promotion de liens formalisés avec les fournisseurs qui garantissent des conditions commerciales équitables pour les deux parties et protègent les intérêts des petits exploitants dans le cadre d'accords contractuels.

Sous-composante 1.3. : Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché. Le Projet visera à soutenir les activités commerciales en finançant la réhabilitation ciblée des principales infrastructures du marché et débloquent ainsi les goulots d'étranglement et réduire les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans les infrastructures de stockage devraient contribuer à la réduction des pertes post-récolte et par conséquent permettre l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits, et une augmentation des volumes. Des équipements de stockage adaptés et disponibles seront fournis pour réduire les pertes post-récolte (sacs PICS, options de stockage hermétique de sacs de 50 kg, silos de petite à moyenne taille, etc.). L'appui portera aussi sur la fourniture d'une expertise technique et la formation nécessaires, y compris le choix des équipements, etc. L'IITA apportera à cet effet une

assistance technique dans l'amélioration des procédés et des moyens de conservation des produits agricoles en collaboration avec les structures locales spécialisées dans ce domaine.

Composante 2. : Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire. L'effet attendu de cette composante est : « un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles concernées amélioré » (957 MPME ayant obtenu pour la première fois l'accès aux services financiers à la fin du projet). Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1. : Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire. Prévoit des activités au niveau national et local et aura des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser les chaînes de valeur clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poisson) et, créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels, au niveau national, visant à améliorer l'environnement et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru.

Sous-composante 2.2. : Améliorer l'accès au financement des groupes cibles. Cette sous-composante mettra en œuvre un mécanisme de financement adapté, ciblé et contribuera à assurer le financement d'environ 957 MPME (y compris des organisations de producteurs, collecteurs et transformateurs de produits agricoles, jeunes agripreneurs ruraux et péri-urbains), intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues par le projet. Tous ces acteurs seront impliqués dans des plans d'affaires approuvés dans le cadre de la composante 1, soit en tant que promoteur (MPME), soit en tant que participant à un partenariat commercial facilité par le projet entre acheteurs de denrées agricoles et organisations de petits producteurs. Le financement global (besoins en fonds de roulement et équipement des plans d'affaires qui seront développés avec l'aide du projet) est estimé à 10.875.000 EURO pour les 6 années du projet.

Sous-composante 2.3. : Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires. Le secteur financier finance très peu les MPMEs agroalimentaires, d'une part à cause de la perception de risque élevé et d'autre part, car les produits et services financiers disponibles sont peu attractifs pour les clients opérant dans le secteur. En dehors de la facilité de partage de risques (sous-composante 2.2), le PAJE accompagnera les IFP dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le projet financera : (i) un appui aux IFP pour mettre en œuvre des produits financiers novateurs y compris des produits financiers numériques ; (ii) la préparation d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural ; (iii) la formation des IFPs au secteur agroalimentaire et au crédit à l'entreprise agricole et (iv) l'organisation des ateliers de partage de connaissances sur la finance rurale basés sur les expériences d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre soutenus par le FIDA dans le cadre de la coopération technique Sud-Sud (SSTC).

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) est l'agent principal du Projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Le pilotage stratégique et la supervision du projet seront assurés par un Comité national de Pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère en charge de l'agriculture et co-présidé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM). Les membres du CNP seront recrutés parmi les

parties prenantes clés pour la mise en œuvre du PAJE, notamment un représentant du Ministère en Charge des PME, des représentants des autorités départementales concernées et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, Maison Agropastorale du Congo et autres institutions faîtières, organisations des producteurs, secteur privé, etc.).

8. *Unité de Gestion du Projet.* Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera établie pour le PAJE au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). L'UGP aura un siège au sein du MAEP à Brazzaville, et une antenne de terrain à Dolisie. Les deux parties de l'UGP seront logées dans les bâtiments du MAEP construits par les projets antérieurs (PADEF, pour l'antenne à Dolisie) ou fournis par l'Emprunteur pour le siège à Brazzaville, réduisant ainsi les frais de gestion du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.* L'UGP collaborera avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP pour le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet, et avec les Directions Départementales dans les Départements concernés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités. Au démarrage, l'UGP bénéficiera d'une assistance technique dédiée pour la préparation des documents techniques clés de mise en œuvre (ToR des études spécifiques, dossier d'appel d'offre). Cette assistance technique apportera également un appui à l'équipe du projet sous forme de coaching.

10. *Suivi et évaluation.* Les rôles de suivi-évaluation seront intégrés dans la gestion du Projet (TDR du spécialiste en suivi-évaluation et ceux des autres personnels) du Projet. Cette approche servira à garantir que le suivi-évaluation sera utilisé comme un outil de gestion par tout le personnel de l'UGP, et pas seulement du rapportage. Le système de suivi-évaluation sera aligné avec les exigences du MAEP et celles du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) du FIDA. Les indicateurs pertinents ont été détaillés dans le Cadre Logique du PAJE, et quantifiés autant que possible. Les indicateurs se réfèrent aux différents niveaux (produits, résultats et effets) et comprennent des indicateurs standards du FIDA ainsi que ceux spécifiques au projet. Ils sont alignés avec la théorie du changement et démontrent les liens logiques entre les résultats aux niveaux différents.

11. *Gestion des connaissances.* L'UGP sera aussi en charge de la communication et de la gestion des savoirs. La communication sera primordiale, pour la mobilisation des partenaires, petits producteurs et agro-industriels (Composante 1), ou les EMF, les Banques (Composante 2) et les mécanismes financiers mis en place par l'Etat. L'approche de communication sera focalisée sur la promotion de la transparence et la construction de relations de confiance entre les secteurs agricole et financier, et entre les acteurs concernés. La gestion des savoirs sera essentielle pour démontrer la réussite des partenariats publics-privés et privés-privés facilités par le projet, et pour convaincre et mobiliser d'autres acteurs à suivre les modèles élaborés par le projet. Dans ce cadre, l'UGP cherchera également à maintenir un dialogue actif avec les autres initiatives agricoles financées par les bailleurs, comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Au démarrage du Projet, un consultant avec une expérience internationale sera recruté pour aider le projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du Projet, dont une introduction est décrite dans le manuel de mise en œuvre détaillant les procédures et les outils, et incluant la liste des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur concernant les livrables associés au SE seront spécifiées dans une clause spécifique figurant dans les contrats et conventions.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	180 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
II. Équipements et matériels	190 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
III. Consultations	3 440 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
IV. Contributions et subventions	1 230 000	100% HT et hors contribution du gouvernement
V. Coûts de fonctionnement	900 000	
Non alloué	660 000	
TOTAL	6 600 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) « Équipements et matériels » inclus les véhicules
- ii) « Consultations » inclus étude, formations, ateliers, séminaires, missions.
- iii) « Coûts de fonctionnement » inclus les salaires et les indemnités

2. Modalités de décaissement

- a) Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en francs CFA géré par l'UGP. Des comptes opérationnels en monnaie locale seront ouverts au niveau de l'UGP et de l'antenne. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds aux IFPs seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances, préalablement approuvés par le FIDA.
- b) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- c) Frais de démarrage : les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III 'Consultations' et V 'Coûts de fonctionnement' engagés avant la

satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de trois cent mille euros (300 000 EUR).

3. Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet et son manuel de mise en œuvre y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones soient respectées et mises en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) le Projet soit exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet soient respectés;
- f) le Projet ne comporte pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

- a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur;
- b) toutes les activités du Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;
- c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.
- d) en cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);
- e) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;
- f) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;
- g) les mesures incluses dans le plan d'actions pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile;
- h) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;
- i) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ; et
- j) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;

- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

11. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP)*. L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Portée: 25 424 ménages ruraux et péri-urbains, dont 60% de jeunes, et 50% de femmes), seront associés aux activités de développement agroalimentaires du projet.	1. N personnes recevant services promus/soutenus par le projet ² dont:	0	10 000	25 424	SSE	Semestrielle	UGP & FIDA	Taille de ménage de 5 personnes. H. Bonne capacité de mise en œuvre.
	Hommes	0	5 000	12 712				
	Femmes	0	5 000	12 712				
	Jeunes	0	6 000	15 254				
	Handicap	0	200	500				
	Autochtones	0	200	500				
	1.a N de ménages touchés	0	10 000	25 424				
1.b Estimation du nombre total de membres des ménages	0	50 000	127 200					
But du projet: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des population pauvres rurales et péri-urbains	2. Augmentation des revenus des jeunes dans leurs activités commerciales agroalimentaires (%) [*]	0	10	20	Enquêtes de référence et finale	Année 1 et 6	UGP	
Objectif de développement: Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes/groupes vulnérables dans activités rentables, d'emplois décents et durables dans des chaînes agroalimentaires.	3.% d'entreprises rurales soutenues déclarant augmentation profits (2.2.2) ³	0	30	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	H. Programme de réformes FMI se poursuit comme prévu
	4. N d'emplois nouveaux créés (2.2.1) [*]	0	740	3 650	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP	
Effet 1: les chaînes d'approvisionnement agricoles sont renforcés	5. Volume commercialisés dans les nouveaux partenariats agroindustriels-petits producteurs	0	AD	AD	(SSE) entreprises et des groupements	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Opérateurs	
	6. N des relations commerciales tissées entre acteurs agroalimentaires ayant participé dans les foires agroalimentaires	0	150	315	SSE et Rapport d'activités projet	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	7.% de ménages satisfaits des services soutenus par le projet [*]	0	20	80	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	8. N organisations producteurs ruraux ayant conclu des accords d'approvisionnement avec organismes publics/privés (2.2.3) ⁴	0	57	115	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	
	Ménages dont connaissances/pratiques de nutrition sont améliorées (1.2.9)	0	400	1100	Enquêtes d'effets	Année 1,3 et 6	UGP/Op.	

¹ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (ORMS) avec ses codes.

² Indicateurs à ventiler par sexe: homme adulte (HA), femme adulte (FA) jeune homme (JH) et jeune femme (JF), personnes en situation d'handicap (2%) et peuple autochtones (2% des cibles dans la Lekomou) avec un ciblage croisé d'au moins 40% Femmes et 60% jeunes (60%) sur la base de la marge nette de leurs activités.

³ Différencié par micro, petit et moyenne.

⁴ Incluant producteurs individuels qui ne font pas partie des organisations.

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Produit 1.1: Prestations de service conseil affaires et technique de qualité rendues aux MPME	9. N de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2)*	0	1057	2115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	
	10. N de plans d'affaires approuvés viables après 3 ans	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	N de plans d'affaires adressant des problématiques nutritionnelles	0	70	130	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle, à partir année 3	UGP/Op.	
	11. N d'organisations de producteurs ruraux soutenues (2.1.3)	0	57	115	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (précédant RMP)	UGP/Op.	
	Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)	0	500	1300	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle (dès année 2)	UGP/Op.	
Produit 1.2: Établissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre petits producteurs et opérateurs agro industriels	12. N de nouveaux partenariats commerciaux conclus	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	13. N de partenariats commerciaux fournissant des services financiers au producteurs	0	3	7	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Produit 1.3: Des marchés sont réhabilités et bien gérés	14. N installations, transformation, stockage construites/remises en état (2.1.6)	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	H. Règlement permettant la gestion des marchés par les acteurs économiques
	15. Plans de gestion des infrastructures des marchés mis en place par les acteurs des marchés	0	4	8	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Effet 2: l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire est amélioré	16. N de lois/réglementations/stratégies existantes/nouvelles présentées pour approbation/modification (Politique 3) ⁵	0	1	3	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	R. Banques/EMF Congo évitent financement secteur agroalimentaire. H. Gouvernance prêts agro-agroalimentaires s'améliore avec réforme
	17.% de personnes déclarant utiliser les services financiers ruraux (1.2.5) ⁶	0	20	40	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
	18.% de ménages influençant les décisions des autorités locales et des prestataires de services	0	5	20	Enquêtes de Effets	Année 3 et 6	UGP/Op.	
Produit 2.1: Les acteurs économiques et sociaux sont représentés et participent activement au dialogue politique et aux organismes nationaux	19. N d'organes locaux multi acteurs professionnels de représentation créés ou dynamisés	0	8	18	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	

⁵ Défini comme des recommandations des réformes formulés par le dialogue public-privé. Dans les domaines généraux: agriculture contractuelle, bureaucratie des MPME et stratégie de financement des MPME.

⁶ Cet indicateur mesure principalement l'accès au financement des MPMEs y compris en zones périurbaines.

Synthèse/Résultats	Indicateurs ¹				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Noms	Référence	Mi- parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsabilité	
Produit 2.2: La facilitation et la mise en relation des bénéficiaires du projet avec les acteurs financiers est assurée	20. N de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5) ^{4*}	0	454	957	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
Produit 2.3: Capacités techniques des institutions financières renforcées pour développer et gérer des services appropriés pour le secteur agroalimentaire	21. N de prestataires de services financiers appuyés pour diffusion/fourniture produits et services financiers aux zones rurales ⁷ (1.1.6) [*]	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	
	22 N de groupes partenaires soutenus pour gérer durablement ressources naturelles et les risques liés au climat	0	4	12	SSE et Rapport d'activités projet	Annuelle	UGP/Op.	

⁷ Cet indicateur inclut l'accès aux services financiers dans les zones peri-urbaines.

Matrice intégrée des risques du projet

Contexte national	Substantiel	Moyen
Engagement politique	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque: Les élections au Congo se sont déroulées en Mars 2020. Quelques tensions subsistent dans cette période de transition marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau Gouvernement. On pourrait craindre un ralentissement de la continuité des services publics lié aux changements des postes et nouvelles nominations au niveau des hauts cadres de l'administration.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le FIDA fera le suivi continu de la situation politique, pour assurer que la possible transition du gouvernement n'ait pas un impact sur la mise en œuvre du projet et adoptera des mesures conservatoires en concertation avec le gouvernement		
Gouvernance	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque: Mauvaise gestion des ressources du projet, menant à la fraude et à la corruption, contraire à la politique tolérance zéro du FIDA.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Formation et appropriation par l'équipe du projet des politiques anti-corruption du FIDA. Missions conjointes proactives FIDA/Gouvernement afin de suivre l'application des standards fiduciaires convenus; supervisions deux fois par an et audit une fois par an; comité d'audit; rapportage financier en ligne.		
Risque: Risque de suspension du portefeuille du FIDA pour le pays à cause des dépenses non éligibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le portefeuille a été suspendu quasi toute l'année 2018, jusqu'au début de 2019. Les dépenses non éligibles ont été remboursées avant la reprise de la coopération. Une partie des dépenses non éligibles du PDPAC a été compensée par les investissements en natures faits par l'Etat. Le remboursement du reliquat sera une condition au premier décaissement du PAJE. Un suivi financier rapproché permettra d'éviter d'enregistrer plus de dépenses inéligibles.		
Macroéconomie	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque: Les fonds de contrepartie ne sont pas mobilisés, ou ne sont pas décaissés à temps.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Minimiser la contrepartie du gouvernement dans le budget du projet (ce qui est une pratique standard pour tous les bailleurs multilatéraux actifs au Congo actuellement), mobiliser les partenaires non-gouvernementales.		

Risque: Risque lié aux impacts de la pandémie du Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires, et l'économie du pays dans son ensemble. .	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Monitoring constant du fonctionnement des marchés alimentaires, des mesures prévues par le Gouvernement et proposition de mesures concrètes pour résoudre les goulots d'étranglements constatés. Pour éviter les contraintes d'accès aux intrants de qualité et aux services de production normalement fournis par les importateurs, qui pourraient être produits par la fermeture des frontières, le projet essaiera de s'appuyer le plus possible sur les fournisseurs nationaux, qui devraient pouvoir assurer la livraison des intrants et produits essentiels.		
Fragilité et sécurité	Moyen	Faible
Risque: Insécurité dans les zones d'intervention du projet, et risque de reprise des conflits armés internes.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Eviter les zones à haut risque, qui sont connues.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Faible
Alignement des politiques	Aucun risque anticipé	
Les stratégies et politiques sectorielles actuelles soutiennent les approches proposés par le projet.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Faible
Risque: Le développement du secteur privé est entravé par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel qui n'ont pas bénéficié aux MPME. En outre, il y a une absence d'une politique efficace de promotion du secteur privé.	Sustantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décision ou de changement de réglementation et de politique soit pour soutenir le secteur privé (MPMEs), et pour appuyer l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, en veillant à mettre un accent particulier sur le financement agricole et rural;		
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible

Risque: Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé; la contamination des produits lors de la manutention post-récolte, aggravation des conditions environnementales avec effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir: (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation des infrastructures de marché, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Cette dernière mesure se traduira par des investissements majeurs dans la gestion durable des forêts communautaires, la lutte contre l'érosion et le développement de l'agroforesterie.		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Moyen	Faible
Risque: Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures. Entre ses effets: (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne, (ii) instabilité des saisons pluvio-agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays, un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourraient causer la perte de sols propices à l'agriculture, (v) dégradation avancée du couvert végétal due à la culture itinérante extensive de la culture itinérante sur brûlis.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Les mesures d'atténuation passeront par l'adoption d'un système de production climato- intelligents. Le projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers l'utilisation de variétés climato résilientes ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau, la promotion de l'agroforesterie, l'accès à l'information climatiques par les producteurs, l'application des normes de construction climato-résilience, le formation et sensibilisation des partenaires du projet sur les risques climatiques.		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet		Aucun risque anticipé
Le contexte dans lequel le FIDA interviendra est caractérisé par un haut niveau de fragilité, un taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAJE contribuera à attendre les trois priorités du Plan National de Développement (PND) 2018-2022: (a) renforcement de la gouvernance; (b) développement du capital humain; et (c) diversification de l'économie.		
Solidité technique	Moyen	Faible
Risque:	Moyen	Faible

Risque que le projet ne prenne pas en compte les enseignements tirés des projets antérieurs, en particulier par rapport à leur impact limité dans les maillons des chaînes de valeur autres que la production et dans la promotion de la diversification agricole, mais aussi dans la mobilisation de partenaires et prestataires de services compétents.		
Mesures d'atténuation: Pour pallier au manque d'impact des projets antérieurs, la conception du projet garantit la mobilisation des agro-industriels et du secteur financier, pour faciliter des partenariats avec des petits producteurs et transformateurs.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque: Capacités institutionnelles et techniques limitées des petits producteurs et de leurs organisations.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Inclusion des mesures innovatrices pour améliorer les capacités des petits producteurs et de leurs organisations		
Risque: Capacités limitées des prestataires de service publics et privés. Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Mobilisation des institutions publiques clés (comme l'Institut de Recherche Agricole pour les semences); application des standards élevés pour le recrutement des prestataires de service privés; recherche de synergies avec les investissements des autres bailleurs.		
Risque: Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents.	Sustantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Implication forte du MAEP, Ministère du Plan et Ministère des PME dans la préparation du projet, et Comité de Pilotage multi-sectoriel pour la mise en œuvre. Task-force pour le suivi mensuel de l'exécution. Le dialogue avec les autres bailleurs actifs dans ce secteur (BAD, BM, UE entre autres) et le dialogue au sein de		
Risque: La capacité faible de l'équipe du projet a une incidence négative sur l'effectivité du projet et compromet ses objectifs.	Eleve	Moyen
Mesures d'atténuation: Définition rigoureuse des profils du personnel-clé à recruter; contrats annuels renouvelable selon la performance; implication du FIDA pour garantir des procédures de recrutement orientées sur les compétences.		
Risque: Retard dans le démarrage du projet.	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation: Dans l'absence d'une facilité FIPS, les activités de mise en route du projet sont programmées pour les premier six mois.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Faible
<p>Risque: Le projet peut avoir des problèmes de coordination et d'harmonisation des données. Il peut y avoir des difficultés à collecter des données en raison d'une capacité de suivi et d'évaluation plus faible et de problèmes pour collecter et traiter les données de manière appropriée et en temps utile.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Sur la base des modalités de S/E du FIDA et du système déjà opérationnel des projets en cours du FIDA, un système de S/E basé sur les résultats (RBM) sera établi et géré par l'unité nationale de gestion de projet. Il s'articulera autour d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés, décrits dans le cadre logique, en tenant compte des indicateurs clés du FIDA et des indicateurs spécifiques au projet. Le projet renforcera les capacités en matière de suivi et d'évaluation au cours de la première année afin de permettre aux différents acteurs de la mise en œuvre de collecter et de traiter les données.</p>		
<p>Gestion financière du projet</p>	Elevé	Moyen
<p>Organisation et dotation en personnel du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque: Faiblesse dans les capacités des ressources humaines disponible au niveau Pays</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation: Le recrutement du staff se fera sur base compétitive et effectué par un cabinet sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et d'un appel à candidatures avec la présence d'un observateur. Tous les membres de l'équipe de projet seront soumis à une évaluation externe de performance qui affectera le renouvellement de leur contrat de travail. Un RAF et un(e) comptable seront recrutés au niveau de l'UCG pendant qu'un(e) secrétaire/assistant comptable sera recruté au niveau de l'antenne. Les capacités du staff financier et de la coordination seront renforcés à travers l'apport d'Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching) et des fréquentes missions d'appui du FIDA.</p>		
<p>Budgétisation du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque: Le budget ne fait pas l'objet d'un suivi régulière et il n'est pas correctement saisi dans le logiciel comptable</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Un logiciel comptable sera installé au niveau de l'UCG qui permettra le saisi du PTBA et son suivi. L'installation du logiciel, son paramétrage et le training sur son usage constitueront une des conditions pour le premier décaissement. Des états financiers intérimaires seront préparés par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle et un suivi du budget avec des explications sur les écarts éventuels fera partie des états requis. Le manuel administrative et financier du projet détaillera les procédures et les délais de préparation et soumission du PTBA.</p>		

<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Risque:</p> <p>Sur la base des leçons apprises des projets antérieurs, des retards majeurs ont eu lieu dans la mise en œuvre à cause du manque de prestataires de services compétents mobilisés par les projets et le non-décaissement de cofinancements. Le faible taux de justification des avances aux partenaires représente aussi un risque pour le projet.</p> <p>Retards dans le décaissement des fonds FIDA, tensions de trésorerie et retards dans la transmission des fonds aux centres de coût du projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des institutions financières partenaires et des prestataires de service devra être se faire de toute urgence au démarrage. De plus, les conventions signées avec les partenaires établiront la qualité et les délais de soumission des pièces justificatives qui permettront au projet de soumettre à temps les DRFs au FIDA.</p> <p>Un compte désigné et un compte d'opération seront ouverts à Brazzaville pour recevoir le fonds du FIDA de manière exclusive, pendant qu'un sous-compte d'opération sera ouvert au niveau de l'antenne. Des petites caisses seront établies au niveau de l'UGP et de l'antenne, mais la manipulation d'espèces sera réduite au</p>		
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Risque:</p> <p>Un faible système de contrôle interne expose le projet à un risque fiduciaire élevé.</p> <p>Le projet n'est pas en mesure de faire un suivi efficace des fonds confiés à ses partenaire d'exécution et à tracer ces fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux du projet spécialement dans le cadre des activités de microfinance.</p>	Élevé	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le recrutement d'un RAF un comptable et un assistant comptable au niveau de l'antenne, avec l'appui d'un responsable administratif, garantirons un niveau acceptable de séparation fonctionnelle des tâches entre les membres de l'équipe financière.</p> <p>Les conventions seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet.</p> <p>Chaque convention devra donc prévoir: (a) l'ouverture de la part de chaque partenaire d'un compte bancaire désigné à recevoir exclusivement les fonds du PAJE; (b) un système d'octroi de fonds basé sur de tranches de paiement conditionnées au respect des objectifs et à la justification des fonds; (c) des modèles de reporting joints en annexe à chaque convention (d) requis minimum pour la justification des dépenses. Des dispositions spécifiques seront prises par rapport aux CMEC dont une partie des coûts récurrents et d'investissement seront couverts par le projet. Ces institutions et les autres institutions financières partenaires seront appuyées par le Projet afin de pouvoir produire des rapports financiers et de performance de bonne qualité. En outre, les conventions signées avec ces institutions établiront un système de justification des dépenses qui permettra une traçabilité des fonds FIDA jusqu'au bénéficiaire final. Les systèmes de contrôle interne et la comptabilité des CMEC fera l'objet de recommandations de la part de l'UCN qui se rendra en mission auprès de ces institutions sur base régulière pour évaluer leur performance et renforcer leurs capacités en gestion financières.</p>		
<p>Information comptable et financière du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Les systèmes comptables ne sont pas fiables, et entraînent à des erreurs dans les rapports financiers qui ne sont pas de bonne qualité et remis à temps au FIDA.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet sera doté d'un logiciel comptable qui lui permettra de produire de manière automatisée tous les rapports financiers requis par le FIDA et de soumettre les DRF directement à partir du logiciel. Des états financiers intérimaires seront produits par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle. Un exercice d'inventaire sera effectué chaque année. Les modalités de gestion des espèces seront détaillées dans le manuel du projet et les petites caisses feront l'objet de contrôles inopinés sur base mensuelle. Le compte bancaire seront rapprochés sur base mensuelle et un suivi se fera sur tous les écarts constatés.</p>		
<p>Audit externe du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Une surveillance indépendante et compétente des états financiers du projet n'est pas en place ou effectuée dans les délais. Les audits externes du projet n'ont pas accès aux éléments nécessaires pour juger l'utilisation des fonds de la part des partenaires d'implémentation du PAJE afin de pouvoir exprimer une opinion complète sur l'éligibilité des dépenses du Projet.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA conformément au manuel d'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion de l'antenne régionale du Projet ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des prestataires de service de façon sélective. Pour assurer ce mécanisme, les principaux partenaires et prestataires devront tenir des comptabilités séparées spécifiques en ce qui concerne les activités financées par le projet. Toutes les institutions financières partenaires de l'UCN devront faire l'objet d'un audit externe de leur états financiers et systèmes de contrôle interne. Les rapport d'audit seront transmis à l'UCN et au FIDA.</p>		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Les appels d'offres ouverts sont publiés, mais pas les adjudications. Il n'y a pas encore de publications statistiques sur les passations de marchés publics</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Soutenir le processus pour systématiser la publication des résultats des processus engagés au niveau de la commande publique.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Il n'existe pas un système de suivi des processus de passation des marchés adéquat.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Améliorer le suivi et mettre en application les dispositions du code de passation des marchés</p>		
Responsabilité et transparence	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Corruption perceptible et reconnu par les acteurs de la commande publique ainsi que du public.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Plaidoyer pour le fonctionnement réel de l'organe indépendant de lutte contre la corruption pour moraliser la chaîne de dépenses publiques et permettre au pays de quitter la note de 19 (165 pays sur 180) sur l'indice de perception de la corruption noté par Transparency international en 2019.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Les organes pour le traitement des recours existent mais la mise en application des textes et les sanctions font souvent défaut</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer célérité dans le gestion des recours, un traitement équitable des acteurs et une application rigoureuse des lois et règlements.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Il y a peu de marchés à passer sous le projet, mais il y a un risque lié à une faible connaissance par l'UCP des systèmes pour assurer l'administration et la gestion des processus de passation des marchés.</p>	Moyen	Faible

Mesures d'atténuation: Assurer un processus de recrutement transparent et compétitif, et la mise en place de l'assistance d'un expert international dès le démarrage pour booster la mise en œuvre.		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque: Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Manuel de passation des marchés du projet sera conforme aux directives FIDA, et la gestion correcte des processus sera assurée par le personnel de l'équipe, mais aussi par l'assistance qui sera recrutée si nécessaire pour appuyer le projet dans les phases plus délicates (élaboration du Manuel, préparation du plan de passation des marchés, etc..).		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: Menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturales non-durables (feux de brousse/agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlée des pesticides	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturales durables.		
Efficiences des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible
Risque:	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation:		
Risque: Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets agrochimiques et déchets des marchés et centre de collectes.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Utilisation raisonnée de produits phytosanitaires; Minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables; formation des jeunes aux applications agrochimiques durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement		
Patrimoine culturel	Aucun risque anticipé	
Aucun risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.		
Peuples autochtones	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet cible les ménages très pauvres, qui incluent les peuples autochtones. Ils seront ciblés directement et représenteront au moins deux pour cent des personnes bénéficiant des services promus par le projet. Les interventions du projet sont conformes à la politique du FIDA concernant les peuples autochtones. S'appuyant sur les expériences de l'IPAF, des partenariats seront explorés avec les organisations de peuples autochtones de la région.</p>		
<p>Conditions de travail</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste. Le projet prévoit de la sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une collaboration sera explorée avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Faible	
<p>Risque</p> <p>L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Aucun risque anticipé	
<p>Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs de PASA-NK du PAJE, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Faible	Faible

Risque: Augmentation considérablement des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturales sur brûlis contribuant ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et agroforestiers en partenariat avec le financement parallèle du fonds vert climat		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Moyen	Faible
Risque: Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due au condition climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort, inondations)	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet en partenariat avec le projet fond vert de la FAO facilitera l'accès à l'information climatiques incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques; formation des bénéficiaires du projet et les prestataires de service (IMF) sur la prise en compte des risques climatiques dans les plans d'affaires et sous projets		
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Substantiel	Moyen
Risque: Monopolisation des bénéfices du projet par certaines catégories de bénéficiaires et possibilité d'exclusion de certains groupes vulnérables.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Sélection rigoureuse des "champions" du secteur privé afin de garantir le ciblage effectif des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Inclusion d'actions de soutien réservées aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables. Sous le PAJE, les objectifs du renforcement de capacité sont plus clairs et les bénéfices plus directs que dans les projets antérieurs du FIDA, à cause de l'intégration dans les filières performantes. De plus, les agro-industriels ont montré un engouement fort pour s'engager avec les petits producteurs.		
Risque: Manque d'intérêt des petits producteurs et transformateurs (et de leurs OP) ainsi que du secteur financier pour participer dans le projet	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Inclusion des activités de dialogue avec le secteur financier dans la Composante 2 du projet et activités de sensibilisation et communication ciblées auprès des OP.		
Doléances des parties prenantes		Aucun risque anticipé
Le PAJE mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé		

des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

